



# Commune de Marly

## INFORMATION SUR L'EAU POTABLE, LE CHLOROTHALONIL ET SES METABOLITES

Madame, Monsieur,

Comme vous l'avez certainement vu ou entendu dans les différents médias ces derniers mois, il existe un problème lié au Chlorothalonil, ou plutôt à ses métabolites (dégradation du Chlorothalonil dans le sol) dans les eaux souterraines du plateau suisse.

Ce produit a été utilisé comme fongicide depuis les années 1970 sur tout le territoire suisse dans l'agriculture. Au vu des soucis qu'il engendre dans les eaux souterraines, l'OFAG (l'Office fédéral de l'agriculture) a pris la décision de le retirer des produits autorisés au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

En effet, l'eau potable fait l'objet d'analyses poussées sur les substances détectables dans des concentrations très infimes. Ceci permet de surveiller et de garantir une distribution d'eau répondant aux normes en vigueur.

Lors de la campagne d'analyses réalisée sur les points de captage de la commune par le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV), celui-ci a mis en évidence le résultat suivant :

- la teneur moyenne en métabolite de Chlorothalonil R471811 sur l'eau distribuée sur l'ensemble du réseau communal est légèrement supérieure à la limite de la valeur maximale admise par l'OPBD (Ordonnance du département fédéral de l'intérieur sur l'eau potable et de l'eau des installations de baignade et de douche accessible au public) (OPBD, RS 817.022.11). Elle est fixée à 0.1 µg/l qui correspond à 0.000001 gramme/litre

Nous insistons sur le fait que, selon l'OSAV (l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires) « **LES CONSOMMATEURS PEUVENT CONTINUER DE BOIRE DE L'EAU POTABLE DANS LAQUELLE ON A DETECTE DES METABOLITES DU CHLOROTHALONIL** ».

Pour information, les métabolites du Chlorothalonil sont probablement présents depuis de nombreuses années déjà dans les eaux souterraines, mais ils n'étaient pas jugés pertinent, donc pas recherchés.

Dès lors, comme le Chlorothalonil est maintenant un produit interdit d'utilisation. Cela signifie que la présence de ces métabolites va diminuer progressivement avec le temps.

La commune de Marly met tout en œuvre afin de vous fournir de l'eau conforme en entreprenant les démarches nécessaires à l'amélioration des connaissances sur ce sujet et à la mise en place des solutions les plus adaptées à nos installations.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Pour plus d'information :

<https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/lebensmittel-und-ernaehrung/lebensmittelsicherheit/stoffe-im-fokus/pflanzenschutzmittel/chlorothalonil.html>